

L'Arche de Noé

Noyan Tapan

Hebdomadaire

L'ESSENTIEL

Depuis le 4 Mai 1993

#37 (838)

11 Octobre
2010



Prix: 1000 drams

Un budget d'espoir



Le ministre des Finances Tigran Davtian représente au public le projet de budget 2011

Voir ci-dessous

Désormais les droits des Arméniens de l'Azerbaïdjan seront soulevés d'une manière organisée

Désormais les droits des Arméniens de l'Azerbaïdjan seront soulevés d'une manière organisée, a déclaré Mariam Avagian, membre du Comité du Congrès des représentants plénipotentiaires des Arméniens de l'Azerbaïdjan, au club de presse «Irates de facto», le 7 octobre.

Selon elle, si la question des Azerbaïdjannais déplacés est régulièrement soulevée même dans le cadre des institutions internationales, donc les problèmes des Arméniens de l'Azerbaïdjan sont tombés dans l'oubli. Cela en cas où les Arméniens de l'Azerbaïdjan ont subi des pertes matérielles et humaines. Le membre du Comité a assuré que désormais les problèmes des Arméniens de l'Azerbaïdjan seront soulevés par les représentants plénipotentiaires des Arméniens de l'Azerbaïdjan du Congrès.

Le gouvernement prévoit avoir un budget de développement économique stable pour l'an 2011

Par Haroutiun Khatchatrian

La diminution brusque du déficit du budget dans les conditions des frais ajoutés est caractéristique pour le projet de budget 2011, a indiqué Tigran Davtian, ministre des Finances de la RA, tout en représentant aux journalistes le projet. Cela témoigne de la reconstruction de l'économie après la chute brusque de 2009.

«En 2011 on prévoit une reconstruction et développement de l'économie. De sorte, ce projet présente un projet du budget de

développement économique stable,» a dit le ministre.

On prévoit une augmentation de 4,6% du PIB. En 2010 une augmentation de 4% environ est attendue au lieu de 1,2% prévu par le budget de cette année.

Selon le projet, les frais du budget de 2011 feront 998 milliards de drams environ (2,75 milliards de dollars environ), ce qui est plus de 65 milliards du niveau de frais de 2010. Avec cela, les revenus du budget sont projetés de 850 milliards de drams, ce qui excède

suite à la page 2

ATTENTION

Territoire à vendre, ayant une meilleure position à Erévan, l'entrée de la rue Sayat Nova. Une vue vers Opéra. Le territoire est au premier étage, le plafond est de 4,5 mètres. A l'intérieur il y a la possibilité de construire une deuxième étage. Il y a aussi un sous-sol. Le territoire du premier étage est de 125 mètres carrés, celui du sous-sol est de 25 mètres carrés. A vendre entièrement ou partiellement, 62 mètres carrés.

Tél. 094-366-989, 055-09-64-61.

Meurtre d'un berger arménien à Azerbaïdjan

Pendant ces derniers jours la tragédie de Manvel Saribekian (jeune homme âgé de 20 ans, habitant l'un des villages du nord-est d'Arménie) s'est largement répandue parmi la société.

Le 11 septembre Saribekian était allé pour chercher son bétail perdu et n'était pas rentré chez lui.

Le ministère de la Défense d'Azerbaïdjan l'avait arrêté et déclaré saboteur, comme s'il l'avait reconnu. Avec cela, on ne l'a pas permis de se rencontrer avec les représentants de la Croix Rouge Internationale. Le 5 octobre les autorités azerbaïdjanaises ont affirmé qu'il s'est suicidé.

Le même jour le ministère de la Défense d'Arménie avait fait la déclaration suivante rejetant cette accusation.

Les médias azéris, citant l'annonce du ministère de la Défense azéri et du Bureau du procureur militaire, informent que le 5 octobre 2010 le citoyen Samvel Mamikon Saribekyan s'est suicidé. Selon le communiqué de presse, il y a eu des signes de la pendaison sur le cou de S. Saribekyan, et aucun signe de violation n'a été trouvé sur son corps.

En dépit des précisions du côté arménien, que le jeune homme était un berger occasionnel, qui a été perdu et avait traversé la frontière arméno-azérie, le côté azéri a



insisté qu'il fût un saboteur. Ensuite, la machine de propagande azérie a diffusé une vidéo sur Internet. Toutefois, on pouvait clairement voir dans cette vidéo que l'homme avait été torturé.

Une déclaration a été diffusée à

l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en rapport avec la mort de Saribekyan, signée par plus de 30 députés de divers pays.

Déclaration écrite

Mort d'Arménien capturé en Azerbaïdjan

Le 5 octobre 2010, un berger, un civil arménien, M. Manvel Saribekian, capturé dans la zone frontalière arméno-azérie, a trouvé sa mort en Azerbaïdjan.

Le Ministère de la Défense et le Procureur militaire azerbaïdjanais notent que c'était un suicide. Mais quelques jours auparavant, les médias azéris avaient déjà diffusé une vidéo où apparaissaient assez clairement des traces des tortures sur le visage de M. Saribekyan.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est choqué et condamne fermement la République de l'Azerbaïdjan pour

suite à la page 2

Le chef de la fraction FRAD critique le ministre géorgien des AE à propos de Djavakhk

L'expression, faite par Grigol Vachadzé, ministre géorgien des Affaires étrangères, qu'il n'existe pas en Géorgie une région nommée Djavakhk, n'est pas diplomatiquement correcte et décent à un diplomate, a déclaré Vahan Hovhannissian, chef de la fraction FRAD, à l'Assemblée nationale, le 5 octobre. Rappelons que cette déclaration a été faite par le ministre géorgien des Affaires étrangères, en visite officielle en Arménie, lors de la conférence de presse conjointe du 4 octobre avec son homologue arménien.

V. Hovhannissian a conclu que probablement le ministre géorgien des Affaires étrangères avait en vue le fait que tout le monde devait nommer cette région par son nom

géorgien. "Personne ne peut nous forcer à appeler cette ou autre région par le nom adopté par la langue officielle de ce pays," a dit V. Hovhannissian en ajoutant: "Est-ce qu'il fallait en parler? Notre ministère des Affaires étrangères, notre Ambassade en Géorgie, son homologue arménien ne pouvaient-ils pas donner une explication précise?". V. Hovhannissian a indiqué que toutes les autorités politiques arméniennes avaient déclaré à maintes reprises, qu'ils n'avaient pas de problème territorial avec la Géorgie alors d'où venait-il ce traitement de panique morbide ?

Djavakhk et ses territoires voisins sont inclus dans la région nommée «Samskhe-Djavakhétie» en Géorgie.

Ilham Aliyev a reçu les coprésidents du GM de l'OSCE

Le président azéri Ilham Aliyev a rencontré le 6 octobre au Nakhitchevan les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE Robert Bradtke (Etats-Unis), Igor Popov (Russie) et Bernard Fassier (France), le représentant personnel du président de l'OSCE Andrzej Kasprzyk, ainsi que les membres de la mission d'évaluation dans les régions environnantes du Haut-Karabagh. Aliyev s'est félicité de l'arrivée des membres de la mission d'évaluation de l'OSCE au Nakhitchevan, compte tenu de cette visite comme un facteur positif.

Attachant de l'importance au fait que le corps de la mission d'évaluation comprend également des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le leader azerbaïdjanais a assuré qu'un rapport objectif reflétant les faits relatifs à l'occupation des territoires azerbaïdjanais sera présenté à la suite des travaux de la mission d'évaluation.

Plus tôt, une source dans les milieux officiels de l'Azerbaïdjan a déclaré que le président azéri Ilham Aliyev n'a rien à dire aux représentants du Groupe de Minsk de l'OSCE. Selon la source, ayant appris le matin du 5 octobre à l'arrivée des médiateurs à Bakou, Aliyev a décidé de se rendre en visite de travail à la République autonome du Nakhitchevan. Le ministre des Affaires étrangères d'Azerbaïdjan est assuré que comme le Bakou officiel a en général accepté les principes de base du règlement du conflit arméno-azéri mais qu'Erevan ne l'a pas fait, alors les médiateurs devraient faire pression sur l'Arménie afin de s'assurer qu'elle

prenne une position constructive." Et comme ce n'est pas encore effectué, au sein du ministère des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan on estime que les négociations pour le bien des négociations sont une perte de temps.

Comme on sait les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ne se limitant pas à la rencontre à Bakou avec le ministre azéri des Affaires étrangères Elmar Mamediarov, ont effectué une visite à Nakhitchevan. De là, après un échange des points de vues avec Aliyev sur le règlement du conflit arméno-azéri et le rôle de la mission d'évaluation de l'OSCE dans les territoires autour du Haut-Karabagh, les coprésidents planifient de se rendre à Erevan.

Selon la déclaration de Bernard Fassier faite à Bakou, le travail de la mission d'évaluation de l'OSCE dans la zone de conflit du Haut-Karabagh s'achèvera selon les conditions météorologiques des 13 et 14 octobre. Il est à noter que l'Azerbaïdjan a retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies le projet de résolution sur le règlement du Haut-Karabagh avant la prise de connaissance des résultats de la mission.

Le 7 octobre les coprésidents du GM de l'OSCE ont rencontré à Erevan le président arménien Serge Sargssian et le ministre des Affaires étrangères Edouard Nalbandian. Ensuite, les coprésidents et les personnes les accompagnants sont partis pour le Haut-Karabagh. A Stépanakert ils ont rencontré le président du HK Bako Sahakian. Selon le communiqué officiel, les coprésidents ont promis de rendre également une visite aux régions occupées par l'Azerbaïdjan.



Meurtre d'un berger arménien à Azerbaïdjan

Début à la page 1

la mort de Manvel Saribekyan. C'est une grave violation de la convention Européenne des Droits de l'homme, l'Article 2 et l'Article 3, les convections de Genève ainsi que celle de l'ONU de 1984 sur la Torture, traitement ou peine inhumains et dégradants dont l'Azerbaïdjan fait partie.

L'Assemblée demande aux autorités azerbaïdjanaises d'accomplir une enquête nécessaire avec les experts internationaux et trouver toutes les personnalités officielles qui sont responsables pour la mort de M. Saribekyan et les rendre à la Justice.

La version officielle azerbaïdjanaise que Manvel Saribekyan a commis un suicide est une tentative cynique d'éviter de la responsabilité. Mais l'Azerbaïdjan ainsi que

ses hautes personnalités sont responsables pour la vie et pour la sécurité de Manvel Saribekyan.

Le 8 octobre l'ombudsman arménien Armen Haroutiunian s'est adressé à l'Organisation Internationale de la Croix Rouge et à Thomas Hammarberger, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, sur la question de Manvel Saribekyan, jeune berger arménien « suicidé », selon l'affirmation du côté azéri. Armen Haroutiunian a dit que dans sa lettre il avait mentionné un certain nombre de violation de droit humanitaire : M. Saribekyan a été un civil, il a été représenté par les azéris comme saboteur pour qu'il soit reconnu captif. Du point de vue du droit humanitaire le civil ne peut pas être captif. Et du point de vue du droit humanitaire international, la prise

d'interview du captif et sa présentation au monde entier est également une violation. A. Haroutiunian a souligné que les représentants de la Croix Rouge n'avaient pas pu pendant 25 jours visiter M. Saribekyan, et «l'homme s'est suicidé.»

Armen Haroutiunian a précisé qu'en circonstance des autres pays il s'adresse à ses homologues pour qu'ils s'adressent à leurs corps d'Etat, cependant en circonstance d'Azerbaïdjan le problème est un peu autre : l'ombudsman de ce pays refuse de coopérer avec son homologue arménien.

Le même jour, le 8 octobre, les fractions de l'Assemblée nationale d'Arménie ont également adressé une lettre à un certain nombre d'organisations internationales célèbres, y compris à l'ONU, à l'APCE et au Parlement européen.

L'évêque Archak Khatchatrian: « Ni les déclarations de brûlage du Coran, ni la pratique du namaz à l'église n'ont rien de commun avec la vie pure religieuse »

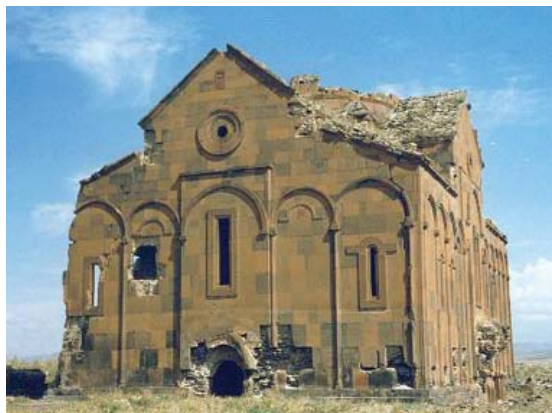
Par Sonja Machourian

L'idée de la pratique de namaz dans la cathédrale d'Ani n'est pas conditionnée par la non-participation du Saint-Siège d'Etchmiadzine à la liturgie à l'église Sainte-Croix dans l'île d'Aghtamar, a exprimé un tel point de vue l'évêque Archak Khatchatrian du Saint-Siège d'Etchmiadzine, le 5 octobre. Selon lui, tout en essayant de se présenter devant la communauté internationale comme un pays démocratique et tolérant envers les minorités nationales, la Turquie tente en même temps de mettre en circulation les tendances islamistes pour l'usage interne.

"Je ne trouve pas que c'était seulement une pratique de namaz, car chaque cérémonie de courtoisie spirituelle vise les sphères célestes, mais celle-ci portait un accent politique; a dit Sa Sainteté en mettant en valeur que les islamistes radicaux évitent en général la pratique d'une cérémonie à l'église Chrétienne ou dans les autres lieux de culte propres aux religions différentes. D'après la conviction profonde de Sa Sainteté c'était un message adressé au peuple arménien sur ce que les monuments

culturels chrétiens ainsi que les monuments musulmans appartiennent à la Turquie: " Ce n'était qu'une tentative d'effacer les

d'Etchmiadzine aurait participé à la liturgie, si les pouvoirs turcs tenaient leurs promesses et installer la croix avant la liturgie.



De près de 2500 monuments historiques, sanctuaires, lieux de culte arméniens existent en Turquie, et s'il y a la possibilité de sauver de la disparition au moins l'un d'entre eux, « pourquoi perdre la possibilité et ne pas participer à la liturgie »: a dit Sa Sainteté.

En réponse à la question concernant les efforts de l'Eglise Apostolique arménienne dans la direction de la conservation des monuments historiques arméniens, Sa Sainteté a dit que tout message du côté arménien sera suspicieusement perçu par le côté turc, ils feront leur meilleur pour priver les titulaires, les Arméniens, de participer à ces réparations. Cela avait été conditionné juste par ce qu'aucune invitation pour la participation à la liturgie d'Aghtamar n'était envoyée aux pouvoirs arméniens.

Selon Sa Sainteté, ni les déclarations de brûlage du Coran, ni la pratique du namaz à l'église n'ont rien de commun avec la vie pure religieuse.

L'arrivée en Arménie de l'Institut Gustave Roussy de recherche sur le cancer

La délégation de France composée d'éminents professeurs, s'est rendue le 2 octobre en Arménie dans le cadre de la coopération médicale et scientifique en cancérologie. La situation actuelle de la cancérologie en Arménie a été débattue durant 4 jours de conférences avec les confrères d'Arménie. Précisons qu'un envoi de matériels de France pour le Centre de Cancérologie d'Arménie - CNO - avait été réalisé par l'UMAF (Union Médicale Arménienne De France.)



Dr. Nalteau-Couanet IGR (Institut Gustave Roussy) (G), Professeur P. Callard - Président IGR, Professeur G. Nitemberg - Directeur executive IGR, Chercheur en Biologie S. Vincent - Président ACP et IAP, Professeur T. Tursz - Directeur IGR, A. Asatryan - Responsable projet Cancérologie France-Arménie, Professeur Alexanyan - Centre National de Cancérologie d'Arménie

Le gouvernement prévoit avoir un budget de développement économique stable pour l'an 2011

Début à la page 1

grandement le niveau des années précédentes (742 milliards de drams sont attendus en 2010.) Comme résultat, le déficit de budget attendu en 2011 « a connu une brusque diminution par rapport à l'an 2009 et à l'an 2010, » a dit Tigran Davtian. Le déficit de budget de 2009 a fait 7,5% environ du PIB, en 2010 il sera 6% environ, et en 2011 il est prévu de diminuer le déficit jusqu'à 3,9% du PIB. Le gouvernement prévoit de diminuer le déficit jusqu' «au niveau souhaitable» de 3% du PIB, a dit le ministre.

Le ministre des finances a dit que l'amélioration de la perception des impôts et de la bureaucratie fiscale jouait un grand rôle dans l'affaire de l'augmentation des revenus du budget. Si en 2009 le rapport impôts / PIB a fait 16,8%, donc en 2010 il fera 17,1%, en 2011, 17,3%.

Tigran Davtian a également annoncé qu'en 2010 la dette de l'Etat d'Arménie atteindra de 42 à 44% du PIB, en 2011, bien qu'il augmente il n'atteindra pas le niveau préoccupant, 50% et plus du PIB.

Le ministre des Finances a annoncé que le budget de l'Etat de l'année à venir conservera la direc-

tion sociale de ses frais. Les dépenses socio - culturelles font de plus de 45% des dépenses du budget. Les assignations d'Etat continueront dans l'objectif de la construction de la zone du séisme de 1988, en particulier à compte de la fondation anticrise créée en 2009. Le financement de la partie considérable du déficit du budget sera également accompli avec les ressources de cette fondation.

Tigran Davtian a annoncé que le projet du budget de 2011 ne prévoit pas de moyens pour la construction de la nouvelle unité de la centrale nucléaire et du chemin de fer Iran - Arménie.

ACOJURIS: au service des avocats d'Arménie



Clôture le 29 septembre 2010 des 4 voyages en Arménie de ACOJURIS (de gauche à droite) Maître Diego Grassetonio; Bâtonnier des Avocats d'Arménie Ruben Sahakyan; Yezeguelian Avocat au Barreau d'Arménie - ancien avocat au Barreau de Paris; Bâtonnier Philippe Moriceau

L'Observatoire International des Avocats a organisé une mission qui s'appelle «Les avocats au service des avocats», cordonnée par l'Agence de Coopération Juridique Internationale (ACOJURIS) et financée par l'Union Européenne. ACOJURIS est un consortium regroupant Avocats sans Frontières, le Conseil National des Barreaux de France, le Consiglio Nazionale Forense (Italie) et le Consejo General de la

Abogacia Espanola (Espagne). Cette mission consistait à offrir aux avocats arméniens une formation, d'une part, en droit pénal international et, d'autre part, dans l'étude de la procédure devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme CEDH plus particulièrement des articles 3, 5 et 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le programme était composé de 2 phases. Les experts, en la

personne du Bâtonnier Philippe Moriceau e de Maître Diego Grassetonio sont venus pour former les avocats arméniens, qui, à leur tour, deviendront des formateurs dans la deuxième phase. Cette deuxième formation s'est déroulée aux mois de mars, mai et septembre 2010. La première phase s'était déroulée en décembre 2009.

Cette mission avait une vocation très pratique, qui a d'ailleurs fait sa réussite. En effet, un grand nombre d'avocats Arméniens de la capitale et des régions se sont inscrits aux formations. Ont été sélectionnés dix futurs formateurs qui ont eux mêmes formé une soixantaine de stagiaires. A la fin de la mission, les experts ont insisté sur la qualité des formateurs arméniens et sur la prise de conscience des avocats arméniens de l'importance de leurs activités dans les droits de l'Homme pour leur pays.

Le Barreau d'Arménie et son Bâtonnier Mr. Sahakyan, ont montré un grand dynamisme et une assistance précieuse à la réalisation de la mission. Les experts ont noté son besoin d'apprendre afin d'apporter une réponse aux nombreux problèmes liés à la profession d'avocat en Arménie.



Banquets et guenass après le travail bien accompli - de dos, en chemise à carreaux bleu et rouge le Bâtonnier d'Arménie

A PARIS

A LOUER
QUARTIER CHAMPS-ELYSEES
STUDIOS MEUBLES

Location par mois

écrire YEZEGUELIAN - 34 avenue des
Champs-Élysées - Paris 75008
mail: Gerancia34@wanadoo.fr
Tel.: 00-331-43596519



Aucun Français n'est seul à l'étranger



Inscrivez-vous à l'Union des Français d'ARMENIE!
Votez pour nos sénateurs!
Nombreux avantages-conseils, assurances maladie!

BP 7 - EREVAN 0010
Email: contact@ufe-am.com
Tél: 091 512606 - 093 630621
www.ufe-am.com

FÉDÉRATION FRANCO-ARMÉNIENNE DES PROFESSIONS JURIDIQUES

Patrick Arapian
Raymond Yezéguelian



ԻՐԱՆԱԳԻՏԱԿԱՆ ԱՐՇԵՍՆԵՐՈՒ
ՇՐՆՔԵՒՆՎԱԿԱԿԱՆ
ԳԱՇՆԱԿՑՈՒԹԻՒՆ

ՓԱԹԻՔ ԱՐԱՊԻԱՆ
ՌԵՄՈՆ ԵՅԵԳՎԵԼԻԱՆ

mail : 105624.430@compuserve.com



Բաժանորդագրույցը ՆՈՐ ՀԱՐԱՏԻ ՀԻՆ. Ֆրանսա հրատարակողը հայատառ երկօրեայ թերթ:
Abonnez-vous à NOR HARATCH, trihebdomadaire en langue arménienne publié en France.
abonnements@norharatch.com • 77, rue La Fayette, 75009 Paris • contact@norharatch.com



Discussions avec les Avocates d'Arménie. Maître Hemmat, en chemise rayée Avocat au Barreau de Paris et représentant la FFAPJ (Juristes Arméniens de France)



Fraternité avec les confrères arméniens - Avec une cravate rouge Maître David Harutyunyan Avocat au Barreau de Paris et Secrétaire Général de la FFAPJ (Juristes Arméniens de France)

Des excuses pour avoir calomnié un homme, mais aucune pour en avoir tué 1.5 million



De Harut Sassounian
Édité par The California Courier
Éditorial de Sassounian du 7 octobre 2010

En 2008, le Southern Poverty Law Center (SPLC), une association de défense des droits de l'homme à but non lucratif, basée en Alabama, a publié un article intitulé : "L'État négationniste : la Turquie dépense des millions pour cacher le génocide arménien." C'était un article très percutant exposant les manœuvres sinistres et élaborées du gouvernement turc pour faire pression sur les hommes politiques américains et persuader les universitaires de nier la réalité du génocide arménien.

Selon l'article du SPLC, "La Turquie exerce des pressions politiques et dépense des millions de dollars aux États-Unis pour masquer le génocide arménien... Les historiens révisionnistes qui jettent des doutes sur le génocide arménien... sont payés par le gouvernement turc."

Allant au-delà de ces déclarations d'ordre général, le SPLC s'est spécifiquement référé à Guenter Lewy comme à "l'un des membres les plus actifs d'un réseau d'universitaires américains, de propagateurs d'influence et d'opérateurs de sites Internet, recevant un financement s'élevant à des centaines de

milliers de dollars chaque année de la part du gouvernement de Turquie, qui promeut la négation du génocide arménien..."

Lewy, professeur émérite de sciences politiques à l'université du Massachusetts, a qualifié le génocide arménien dans ses cours magistraux et ses écrits de "gestion maladroite" plutôt que de massacre planifié et exécuté. Il avait fait des déclarations similaires dans son livre controversé, publié par l'université de l'Utah en 2005 : "Les Massacres des Arméniens en Turquie ottomane : un génocide contesté."

Peu de temps après la publication de l'article du SPLC, un procès, avec à la clé 8 millions de dollars de dommages et intérêts pour diffamation, a été intenté contre l'organisation de défense des droits de l'homme, au nom du professeur Lewy, par les avocats David Saltzman et Bruce Fein, du Turkish American Legal Defense Fund (TALDF), qui est "généreusement soutenu par la Coalition Turque d'Amérique" selon le site du TALDF.

Cependant, avant même qu'un jury n'ait eu le temps d'évaluer la validité des chefs d'accusation dans un tribunal, le SPLC a accepté de régler l'affaire en publiant "une rétraction et des excuses" et en promettant de payer au pro-

fesseur Lewy un montant non divulgué. Si le SPLC n'avait pas conclu cet accord, le TALDF aurait eu la tâche difficile de prouver à la cour que le professeur Lewy était réellement diffamé. Pour gagner le procès, le TALDF aurait eu à prouver que le SPLC avait fait ces accu-



sations "avec l'intention de nuire" et avec "un mépris irréfléchi pour la vérité." En outre, les avocats de TALDF auraient eu à démontrer que le professeur âgé de 87 ans, et depuis longtemps à la retraite, aurait réellement subi des pertes financières telles qu'être licencié de son poste ou l'annulation d'un de ses contrats suite à l'article.

Certains partisans du SPLC se sont demandés pourquoi l'organi-

sation avait choisi d'accepter un règlement alors qu'elle avait peu de chance de perdre le procès. Une source sûre a informé votre auteur que le SPLC avait peut-être choisi de régler l'affaire pour réduire ses frais d'avocats, allié au fait qu'il était fort probable que le professeur

Lewy accepte un arrangement pour un montant bien moins élevé que les 8 millions qu'il avait au départ exigé. Cette affaire de procès derrière elle, le SPLC a pu de nouveau se consacrer à sa mission de défense des droits civils.

Dans sa rétraction, le SPLC a déclaré : "Nous comprenons à présent que nous avons mal interprété les connaissances du professeur Lewy, et nous avons eu tort d'affirmer qu'il faisait partie d'un réseau financé par le gouvernement turc, et nous avons eu tort de supposer que tout

chercheur qui remet en cause les faits du génocide arménien a nécessairement effectué un compromis financier avec le gouvernement de la Turquie. Par la présente, nous rétractons l'affirmation que le professeur Lewy était ou est salarié du gouvernement turc... Nous regrettons profondément nos erreurs et nous présentons nos excuses les plus sincères au professeur Lewy."

Cependant, en réponse aux plaintes des partisans du SPLC qui s'opposaient au règlement, Penny Weaver, porte-parole pour les questions internationales, a déclaré : "Notre règlement de cette affaire ne signifie pas que nous approu-

vons les vues de M. Lewy ou que nous prenons son parti. Mais nous reconnaissons avoir mal interprété ses opinions et avoir déclaré à tort qu'il recevait de l'argent du gouvernement turc. C'était une erreur et nous nous en excusons." L'article original qui a déclenché le procès est toujours posté sur le site du SPLC.

Inutile de dire que personne ne devrait être diffamé en raison de ses opinions sur le génocide arménien, aussi fausses ou injurieuses soient-elles. À moins que l'on possède la preuve du contraire, on ne peut pas simplement supposer que ceux qui font des déclarations déformées sur le génocide arménien sont motivés par l'appât du gain ou sont des agents payés par le gouvernement turc.

Il est à la fois louable et ironique que les avocats d'un groupement d'intérêt turc désirent intenter un procès pour des millions de dollars aux États-Unis, en vue de défendre ostensiblement les droits civils d'un client. En Turquie, cependant, toute personne osant parler du génocide arménien risque d'être condamné pour avoir dit la vérité, et jeté en prison selon le tristement célèbre Article 301 du Code pénal turc qui interdit "l'insulte à la turcité !"

Si le TALDF s'intéressait sincèrement à la protection des droits civils, il devrait allouer des sommes considérables pour faire abolir l'Article 301, ce qui diminuerait considérablement le soutien financier des généreux donateurs et mettrait fin à ses opérations.

©Traduction de l'anglais
C.Gardon pour le Collectif VAN
- 7 octobre 2010 - 07:20 -
www.collectifvan.org

Charte de la Coopération décentralisée franco-arménienne adoptée

Le 8 octobre, par l'adoption de la charte de la coopération décentralisée franco-arménienne le deuxième congrès de la coopération décentralisée franco-arménienne a terminé ses travaux. Les participants à ces Assises ont concentré leur attention autour des quatre domaines prioritaires d'intervention suivant : la gouvernance locale et la formation des cadres, le développement économique, le tourisme et le développement rural, l'apprentissage du français et la mutualisation des coopérations.

Afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux et le pilotage de l'ensemble des politiques locales de leurs territoires, les collectivités françaises s'engagent à :

- établir un diagnostic sur les compétences des collectivités françaises et arméniennes dans l'exercice de leurs nouvelles compétences issues des lois de décentralisation et d'autonomie locale ;

- réaliser des actions de formation des élus et personnels, à favoriser la mise en place de centres de formation avec l'appui de l'expertise d'experts français pour renforcer les capacités des services municipaux arméniens ;

- aider au renforcement de la notoriété des élus locaux arméniens, à l'affirmation de la capacité des pouvoirs locaux, à l'amélioration de la qualité des services publics, à l'élaboration d'une vision globale et stratégique de développement, accroître l'offre de service pour répondre aux besoins

des habitants.

Les collectivités françaises et arméniennes s'engagent à : agir en faveur du renforcement de leur action dans le domaine économique; créer pour cela le cadre de concentration nécessaire à la démultiplication des projets réussis d'un territoire à un autre; identifier les compétences et les stratégies qu'elles doivent elles-mêmes développer pour impulser et accompagner le développement durable des territoires et favoriser l'émergence de nouvelles compétences chez les acteurs locaux.

L'apprentissage du français constitue une des priorités essentielles de la coopération des collectivités françaises. La francophonie est un moyen nécessaire et indispensable pour le renforcement de la coopération décentralisée.

Afin de renforcer l'enseignement du français en Arménie, les collectivités françaises se sont engagées à : s'appuyer sur les dispositions prises par les autorités arméniennes compétentes pour soutenir l'apprentissage du français dans les écoles publiques arméniennes; venir en appui aux institutions universitaires d'Arménie contribuant à la promotion de la Francophonie en Arménie ; organiser des formations en français du personnel des collectivités locales arméniennes partenaires; soutenir l'organisation d'activités culturelles et éducatives francophones.

Les collectivités conviennent de fonder un groupe pays Arménie

au sein de Cités Unis France afin de mutualiser les différentes expériences comme le préconisent les conclusions de la quatrième table ronde, de fonder un groupe pays France coopération décentralisée au sein de l'Association des communes d'Arménie.

En adoptant la présente Charte de la coopération décentralisée franco-arménienne à l'issue de ces premières Assises, les élus des collectivités locales françaises et arméniennes : réaffirment toute l'importance de la coopération décentralisée dans le développement des relations entre l'Arménie et la France et la francophonie ; s'engagent à renforcer et à développer, dans le cadre de solutions innovantes, des partenariats qui mettent en place des dispositifs efficaces à destination des citoyens ; sont déterminés à poursuivre et à approfondir leur coopération sur la base des objectifs et recommandations fixés lors de ces Assises.

Afin de doter les partenariats existants et à venir entre collectivités françaises et arméniennes d'un cadre institutionnel et pérenniser ainsi les relations, les élus locaux français et arméniens s'engagent à l'issue des assises : à créer un groupe de travail pour un suivi efficace des recommandations adoptées lors de ces Assises ; à se réunir, tous les trois ans alternativement dans chacun des deux pays, pour faire une évaluation de la mise en œuvre des objectifs fixés et déterminer de nouvelles orientations de coopération.

Noah's Ark
Noyan Tapan
L'ESSENTIEL
Hebdomadaire
Depuis le 4 Mai 1993, Erevan, Arménie

Directeur Général: Tigran Haroutiunian
Rédacteur en chef: Haroutiun Khachatryan
Traductrice: Nona Petrossian
Directeur de Publication: Marina Haroutiunyan
Mise en Forme: Hayk Hovhannissian

Editeur: Noyan Tapan S.A.R.L.
N°28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre:
15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

L'édition Française de Noyan Tapan L'essentiel est sponsorisée par Mr. Raymond Yézéguelian.

ERKIR NAIRI
Agence de Voyage
Voyages commandes et paquets touristiques
Pour des voyageurs et groupes indépendants

Voyages d'un jour

		Hrs	Drams
L.	Khor Virap, Noravank /dégustation de vins/	8	8 000
M.	Garni, Geghard	5	5 000
M.	Sevan, Dilijan, Haghartsin, Goshavank	8	9 000
J.	Amberd, Aragats, Lac Kari, Parc de Lettres	8	8 000
V.	Tsakhkadzor, Sevan Peninsula, Sevanavank	8	7 000
S.	Haghpat, Sanahin UNESCO Haritage Monuments	10	9 000
D.	Lac Sevan, Hayravank, Selim, Noravank	10	10 000

Week-end Voyages

		Drams
3 jours/ 2 nuits	Karabagh	65 000
2 jours/ 1 nuits	Tatev, Goris, Sisian, Karahoungue	40 000
2 jours/ 1 nuits	Haghpat, Sanahin, Odzun	40 000

- Paquets en Arménie, Karabagh, Arménie historique, Géorgie, Iran...
- Voyages d'un jour ● Voyages individuels ● Réservation d'hôtel
- Voyages à pied ● Billets d'avion ● Location autobus et minivan
- Voyages culturels ● Camping ● Guide-interprète

#1 Tamanyan /Cascade/, Yerevan,
Tel: (+374 10) 582339, 586118
info@erkirnairi.am, www.erkirnairi.am

CASCADE
ERKIR NAIRI
MOSKOVYAN str.